

*Les Indiens—Loi*

**M. McDermid:** Je n'ai pas honte du tout.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Je ne parle pas de mon critique officiel. Je parle de ceux qui en ont fait tout un plat au sein de leur propre parti. Ils savent bien que certains députés de leur propre parti auraient voulu une mesure encore plus contraignante que celle-ci.

Le député de Broadview-Greenwood a déclaré que toutes les associations étaient contre. C'est vrai, mais jamais pour les mêmes raisons.

**M. McDermid:** C'est exact.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Nous sommes d'accord, mon critique officiel et moi. Mais certains députés ne sont pas d'accord avec lui, eux, car ils estiment que le projet de loi ne va pas assez loin. Ils voudraient que cette mesure force les personnes visées à faire partie d'une bande et à demeurer immédiatement dans une réserve, sans qu'il y ait aucun pourparler avec les bandes concernant les départs et les arrivées dans une réserve quelconque et ainsi de suite.

**Une voix:** Ce n'est pas exact.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Je ne faisais que rapporter les paroles du député de Kingston et les Îles. Il y a évidemment ceux qui sont contre toute limite de temps exigeant des bandes qu'elles passent aux actes en rapatriant les Indiens non inscrits leur épouse non indienne et leurs enfants. Je crois que le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) était de cet avis-là. Je tiens à ce qu'ils sachent bien que d'après un juriste que j'ai consulté, cette proposition appellerait de sérieuses réserves sur le plan constitutionnel. En effet, il est fort probable qu'on irait à l'encontre de la Charte des droits et des libertés si on laissait les bandes décider elles-mêmes qu'elles accepteraient comme membres à part entière. Si nous leur laissions toute latitude sur ce plan, il est certain que les personnes visées seraient traitées différemment d'une bande à l'autre. C'est naturel. Il y a plus de 600 bandes dans ce pays. Étant donné que la plupart des gens seraient traités différemment d'une bande à l'autre alors qu'ils ont perdu leur statut pour la même raison—et toutes les femmes ont perdu leur statut pour cette raison-là—ce serait contraire à l'article 15 de la charte.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est voulait supprimer la limite de deux ans. Nous aurions dû la supprimer, car d'après un avis juridique elle serait contraire à l'article 15 de la charte.

Ce renseignement sera peut-être utile aux députés. Peut-être aurais-je été tenté, comme d'autres l'ont été, de prolonger la limite ou de la supprimer.

**M. McDermid:** C'est la seule chose qui vous a arrêté.

**M. Munro (Hamilton-Est):** C'est exact, c'est cet avis juridique qui m'a arrêté. Toutefois ceux qui préconisent cette limite comme si c'était possible ignorent que ce serait fondamentalement contraire à la Charte.

C'est mon dernier jour comme ministre. J'ai eu une expérience extrêmement enrichissante pendant les quatre années où je me suis occupé des affaires des peuples autochtones de ce pays. J'ai travaillé avec mes collègues du gouvernement pour parvenir à des réalisations notables. Je défends maintenant un projet de loi qui, je le sais, déplaira à beaucoup d'autochtones. J'ai eu une relation exceptionnelle avec ces gens, dont je me souviendrai jusqu'à ma mort. Je ne sais pas comment nous

aurions pu nous attaquer à cette situation de façon plus constructive. Je pense que leur amertume est inévitable et justifiée. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'un autre gouvernement aurait pu éviter ce désagrément. Dès l'instant que l'on essaie de remédier à cette situation, on se trouve face à des dilemmes qui sont pratiquement insolubles. Tout d'abord, ils ne sont pas à l'origine du problème, comme le député d'Athabasca l'a déclaré, nous l'avons créé lorsque nous avons adopté la loi sur les Indiens. Ce fut l'origine de cette discrimination que nous ne faisons que corriger maintenant.

Comment corriger quelque chose qui est cause d'une injustice flagrante pour des milliers et des milliers de gens? Ce n'est pas la faute des Indiens, mais nous devons les consulter pour la corriger. Nous avons fait de notre mieux, tout comme le comité. Je félicite très sincèrement tous les membres de ce comité, indépendamment de leur appartenance politique. Certains d'entre eux sont venus me voir avant-hier pour me dire qu'ils pensaient être parvenus à un compromis. Ils m'ont fait savoir que si je pouvais obtenir l'approbation de mes collègues du cabinet pour ces amendements et accepter les éléments essentiels de ce compromis, nous pourrions avoir un accord de tous les partis. En dépit du grand mécontentement des organismes, et ce pour des raisons très différentes, ils étaient prêts à prendre le taureau par les cornes, à faire preuve de courage dans une situation compliquée et à obtenir l'appui des trois partis. Je pense que la plupart des députés seront d'accord avec moi. Je suis revenu à la Chambre avec ce que le comité considérait être l'aval du cabinet pour tous les éléments figurant dans la convention, exception faite d'un seul. Il s'agit du rétablissement des droits, ce que nous avons refusé d'ailleurs, des personnes qui ont perdu leur statut il y a plus d'une génération de cela. Il ne nous était pas possible d'aller au-delà de cette limite. Car le nombre des personnes qui auraient pu se prévaloir de ces dispositions aurait doublé, pour passer de 70,000 à 140,000.

• (1500)

Le député d'Athabasca (M. Shields) nous a rappelé que ces 70,000 Indiens pourraient fort bien décider toutes de retourner vivre dans les réserves. Que penseraient les députés si nous portions ce chiffre à 140,000? L'effet serait dévastateur pour certaines bandes d'Indiens. Évidemment, nous ne pouvions pas le permettre. Et cela sans parler des coûts prohibitifs qu'aurait entraînés le retour dans les réserves de personnes qui n'ont pratiquement aucun lien avec les peuples autochtones ou leur culture, malgré ce qu'en a dit le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est; voilà pourquoi j'estime franchement qu'il aurait été irréaliste d'ouvrir toutes grandes les digues, pour ainsi dire.

Je veux bien lancer un défi à l'opposition officielle. Je ne pense pas qu'elle donnera suite à ses projets, mais si elle devait former le gouvernement et porter de 70,000 à 140,000 le nombre des personnes qui seraient susceptibles de rentrer dans les réserves indiennes, en rétablissant les droits des petits-enfants aussi, et cela au coût de centaines de millions de dollars ou plus, elle devrait créer un fond distinct destiné à dédommager les Indiens pour tous ces gens qui se joindront à eux; j'espère donc que l'opposition passera aux actes aujourd'hui. Voyons si elle le fera. J'en doute pour ma part. D'après les entretiens que j'ai eus avec bon nombre des députés d'en face, je ne pense pas du tout que telle soit leur intention.